



LEGISLATURE 2020 – 2025

PROCES-VERBAL No. 26

CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

En termes

-
- PRESENTS** : Mme Delphine VOELLINGER, Vice-présidente du Conseil municipal
Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Sylvie DESBAILLET, MM Daniel CHAMBAZ, Guy JULINI, Vincent MONNIER, Conseillers municipaux
- EXCUSE** : M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal
M. Sébastien DELESDERRIER, Conseiller municipal
- DECEDE** : M. Daniel SANDMEIER, Conseiller municipal
- ASSISTENT
A LA SEANCE** : M. Olivier FAVRE, Maire
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoint
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
- PROCES-VERBAL** : Mme Florence CHOUET
-

- ORDRE DU JOUR** :
1. Approbation du procès-verbal du 6 juin 2023
 2. Informations de la Mairie
 3. Déchets – Rapport de la commission Sociale - Déchets
 4. Hameaux de Verbois / La Chaumaz / Les Baillets :
 - 4.1. Rapport de la commission Urbanisme - Environnement
 - 4.2. Crédit d'étude de CHF 150'000.- pour travaux d'assainissement, de circulation et d'aménagement du paysage – Délibération
 - 4.3. Consultation publique – Prise de position
 5. ACG – Droit d'opposition des Conseillers municipaux
 6. Propositions individuelles et questions
 7. Divers
-

Séance ouverte à 19h00

Delphine VOELLINGER : Prend la parole au pied-levé en remplacement du Président Claude MEMBREZ, en deuil.

La Vice-présidente ouvre la séance en saluant Monsieur le Maire et ses adjoints, ainsi que tous les membres présents. Elle excuse l'absence de Sébastien DELESDERRIER.

Il lui incombe la triste tâche d'annoncer le décès de notre très cher Conseiller municipal Daniel SANDMEIER, survenu le 3 septembre 2023. Elle informe l'assemblée que la cérémonie d'adieu aura lieu le 14.09.23 à 16h00 au Domaine des Vignolles, à Bourdigny. Elle propose à toutes et tous de respecter une minute de silence en sa mémoire.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 JUIN 2023

Sans remarque aucune, le PV est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

Delphine VOELLINGER : Avant de passer la parole à Monsieur le Maire, la Vice-présidente procède à la lecture d'un courrier reçu de Patrick CORBAT, en lien avec les fonctions de Daniel SANDMEIER au sein du Conseil municipal.

Monsieur le Président du Conseil municipal, cher Claude,

C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès subit de Daniel SANDMEIER, Conseiller municipal. Je partage votre peine en ce moment de deuil et vous assure de mes sentiments les plus affectueux, ainsi qu'aux membres du Conseil municipal. Suite à nos divers entretiens de ces dernières semaines au sujet de l'état de santé inquiétant de Daniel et de sa démission attendue du Conseil municipal, vous m'avez demandé de me positionner quant à son remplacement au sein du Conseil municipal.

C'est dans ces circonstances douloureuses que je vous confirme, par la présente, me tenir à la disposition de la Commune pour reprendre le poste de Daniel, en remplacement. J'accepte le mandat de Conseiller municipal, en espérant être à la hauteur de cette tâche et de pouvoir œuvrer pour la Commune aussi bien que Daniel.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.

Patrick Corbat

Olivier FAVRE : Précise que Patrick CORBAT figure comme premier "viennent-ensuite" sur la liste de l'Entente présentée lors des élections de la législature 2020-2025. Il prêtera serment lors de la prochaine séance plénière. D'aucuns peuvent s'étonner de la rapidité d'action de la Mairie, mais en dépit des tristes circonstances, la Commune ne peut laisser de siège vacant et le relais doit être effectué dans les plus brefs délais.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- TRAVAUX DE CANALISATIONS – ROUTE DU MANDEMENT, DIRECTION LA PLAINE : Les travaux en cours ont atteint la phase 2 du projet (collecteur / traversée de route) et s'effectueront du 23 octobre au 11 novembre 2023.
- ASSAINISSEMENT : Une réunion avec les propriétaires de Verbois (versant station-service) aura lieu dans la semaine. Le sujet a été évoqué lors de séances plénières précédentes.
- RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE CFF VERNIER / LA PLAINE : Des travaux conséquents de remplacement des voies (ballast, traverses, rails, lignes de contact et certains ouvrages) sont planifiés jusqu'en 2027.

Les travaux sur le tronçon Satigny / La Plaine devraient être effectués courant 2025, voire 2026 :

- Renouvellement de l'infrastructure ferroviaire existante : 2 kilomètres linéaires.
- Mise aux normes de plusieurs ouvrages : passage inférieur de Peney, viaduc et passerelle de l'Allondon, passage inférieur de Challex.
- Suppression de la passerelle de Russin, jugée dangereuse.

Les trains seront remplacés par des bus de substitution. Le chantier, géré par l'OFT, fait l'objet d'un PAP (procédure d'approbation des plans) qui peut être consulté au sein de la Mairie. Didier FROSSARD précise que le délai de consultation dudit dossier en Mairie est fixé au 05.10.23 et que toute remarque / opposition doit être envoyée à l'OFT, à Berne, au plus tard le 05.10.23 également.

- **RADAR TCS – ANALYSES ROUTE DE VERBOIS DU 08.05.23 AU 05.06.23** : Les capteurs positionnés sur la montée de Verbois (périodes avec et sans affichage) indiquent ce qui suit.
En termes de trafic :
 - Une pointe de trafic entre 16h00 et 20h00 (dans les deux sens).
 - Un trafic composé de : 65% voitures, 21% deux roues, 7% véhicules utilitaires, 1% poids lourds et 6% vélos.
 En termes de bruit :
 - La moyenne pondérée a été estimée à 70db.
 - Les pics de bruit ont été enregistrés entre 16h00 et 20h00, allant parfois jusqu'à 90db.
 - Des pics provoqués par : 90% deux-roues, 8% véhicules, 1% véhicules utilitaires, 1% poids lourds.
 - Des pointes de vitesse relevées jusqu'à 90 km/h !!!
 Il ressort donc que les deux-roues, représentant seulement 21% des véhicules totaux, sont à l'origine de 90% des pics de bruit et que les excès de vitesse portent les décibels au-delà de la norme tolérée. Une réduction de la vitesse engendrera une réduction du bruit. A noter également que les excès de vitesse (et le bruit) ont augmenté une fois l'affichage de la vitesse sur le radar éteint.
La Commune a envoyé le rapport détaillé du TCS à la Plateforme interdépartementale en charge du sujet, mettant en évidence l'incidence de la vitesse sur le bruit occasionné et demandant à ce que la vitesse de 60 km/h soit dorénavant appliquée, avec radars à l'appui. Le TCS a de son côté fait parvenir son rapport au SABRA.
- **COMMISSION BATIMENTS – DIAGNOSTIC ENERGIE** : Une séance publique d'information en présence des mandataires en charge du projet aura lieu le 25.09.23, séance ouverte à toutes et tous. Un courrier spécifique sera envoyé aux quelques 80 habitations ayant recours aux énergies fossiles. La Commune a entrepris certaines démarches, dans le but d'obtenir des diagnostics et statistiques qui lui permettent d'avoir une vision d'ensemble des mesures à entreprendre et de mutualiser certaines opérations en lien avec le Schéma Directeur. L'anonymat sera respecté (protection des données). Une participation forfaitaire de CHF 250.- sera demandée par propriétaire (installation). Un spécialiste mandaté par la commune se rendra auprès de chaque personne inscrite, dans le courant de l'automne 2023.
- **AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE** : Consultation possible à la Mairie.
 - Route du Mandement 354 : Construction d'un immeuble villageois. En force.
 - Route des Molards 22 : Rénovation d'un immeuble villageois. En cours.
 - Chemin de la Croix-de-Plomb 39 : Création d'un logement dans l'annexe. En cours.
 - Chemin de Serve 22 : Installation d'une pompe à chaleur. En cours.
 - Antenne 5G. Installation de l'antenne. En cours.
- **EPICERIE** : La résiliation du bail a été donnée au 30.10.23. Le démantèlement intérieur aura lieu courant octobre. Le Conseil de Fondation a fait appel à candidature cet été. Les retours sont attendus avant le 19.10.23. A voir si des travaux de rénovation / aménagement seront nécessaires. La volonté du Conseil de Fondation est de maintenir la formule Tea room / Epicerie, indispensable au sein du village.

Suzanne SERAFINI

- **RENTREE SCOLAIRE** : Un regroupement scolaire de 187 élèves.
 - Russin : 3 classes, 67 élèves.
 - 1 classe de 20 élèves en P1-P2 (10 x 1P et 10 x 2P).
 - 1 classe de 21 élèves en P2-P3 (11 x 2P et 10 x 3P).
 - 1 classe de 20 élèves en P2-P3 (8 x 2P et 12 x 3P).
 Une nouvelle enseignante, Madame Nadia JOWARY, remplacera Madame THONNEY
 - LA PLAINE : 2 classes, 37 élèves.
 - CHATEAU DE DARDAGNY : 4 classes, 89 élèves.
- **RESTAURANT SCOLAIRE** : En raison du nombre de participants (45 enfants, 1 bénévole, 1 responsable et 4 animateurs du GIAP), le service se fera en deux temps.
- **CRECHE** : Toujours complète et en liste d'attente. Ne pas oublier de renouveler son inscription tous les 3 mois, afin que celle-ci soit prise en considération.
- **INSTALLATION DE CLASSES SCOLAIRES EN FORET** : Selon la directrice des écoles, aucun programme n'est en cours au sein du DIP, mais celui-ci n'est pas fermé à l'idée. L'Adjointe suggère que le sujet soit envoyé en commission scolaire pour étude. Pour rappel : la présence d'un enseignant et d'un accompagnant est obligatoire en cas de sortie de l'école. A discuter.

- REPAS ESTIVAL : Remerciements à celles et ceux qui ont activement participé à l'organisation. Repas fort apprécié. L'an prochain, la manifestation aura lieu un dimanche à midi.
- LA NUIT EST BELLE : La soirée aura lieu le 22.09.23. Elle débutera par un apéritif à 20h30, éclairé à la bougie.
- PROMOTIONS CITOYENNES : L'Exécutif s'y rendra le 13.10.23. Les jeunes de Russin répondent souvent présent.
- JOURNAL COMMUNAL : Délai de retour pour les articles fixé au 24.10.23.
- LES RUCHES DE STEPHANIE : Une introduction sur le sujet aura lieu en octobre 2023 auprès des enfants de l'école. Le miel sera livré à la Commune au mois de novembre.
- REPAS DES AINES : La date reste à confirmer, mais le repas devrait avoir lieu le 16.11.23.

Didier FROSSARD

- REGARDS SEPARATIFS DES CHAMBRES : EAUX CLAIRES / EAUX USEES : Travaux terminés.
- ENTRETIEN DES COLLECTEURS : Travaux terminés également.

3. COMMISSION DES DECHETS - RAPPORT

Didier FROSSARD : Le bureau spécialisé a livré son rapport. Ce dernier doit être consulté par les membres de la commission, qui auront la tâche d'évaluer les conclusions et propositions : emplacements / déplacement des éco points, ajout de containers Alu/Fer et Déchets verts, et fréquence des levées en fonction des volumes. L'Adjoint demande à la vice-présidente de la commission de mettre sur pied rapidement une séance, en prévision d'une présentation au prochain Conseil municipal. Les bennes seront louées. Si le projet est validé en prochaine session plénière, la mise en œuvre sera alors immédiate.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Evoque la difficulté d'accessibilité aux bennes (hauteur), ainsi que la problématique de celles dédiées aux cartons / papiers (ouverture restreinte).

Didier FROSSARD : La forme et la taille des bennes, par ailleurs soumises à certaines normes, feront l'objet d'une discussion ultérieure. Dans le cas des bennes à papier / cartons, l'ouverture est volontairement limitée afin que les cartons soient bien dépliés avant leur dépose. Concernant lesdites bennes, des doutes subsistent quant à leur utilisation 'sauvage' par des entreprises professionnelles. La question est à suivre. S'il s'avère que l'usage est exclusivement privé, des bennes supplémentaires pourront toujours être ajoutées.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Suggère que Patrick CORBAT soit mis sur le dossier et demande de retarder la convocation de la commission de quelques semaines afin qu'il puisse y participer.

Didier FROSSARD : Négatif. Il estime que les membres de la commission sont aptes à mener à bien l'étude de ce rapport. Placer le suppléant sur le dossier, lourd au demeurant, alors que ce dernier est à bout touchant, lui semble inapproprié. Il rappelle en outre qu'une phase de test d'un an ou deux leur permettra d'ajuster leurs choix. Ainsi Patrick CORBAT aura le temps de s'imprégner du dossier.

Olivier FAVRE : Rappelle que Patrick CORBAT ne prêtera serment que le 17.11.23, date de la prochaine séance plénière.

Delphine VOELLINGER : Suggère que la commission étudie le rapport et présente le dossier en prochaine séance.

Daniel CHAMBAZ : Déduit de ce qui a été mentionné précédemment, que les bennes à papier seront inspectées, afin de découvrir les éventuels contrevenants. Quid de la confidentialité ?

Didier FROSSARD : Il faut tout d'abord être assermenté pour pouvoir le faire. De plus, ce ne sont pas les papiers qui posent problème, mais bien la quantité de cartons.

Olivier FAVRE : L'Exécutif s'est renseigné au préalable sur la manière de procéder et celle-ci a déjà été utilisée. Mandat est donné à un prestataire, par une personne assermentée, d'effectuer les recherches. Les résultats sont retournés à la personne assermentée exclusivement.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Fixera donc en fin de Conseil une réunion pour la prochaine séance de commission.

4. HAMEAUX DE VERBOIS / LA CHAUMAZ / LES BAILLETS

4.1. RAPPORT DE LA COMMISSION URBANISME / ENVIRONNEMENT

Olivier FAVRE : Trois thèmes sont à développer : l'assainissement, la gestion de la vitesse et l'aménagement des paysages. Le Maire tient à donner quelques petites précisions sur la vitesse. Selon le rapport des analyses effectuées par le radar pédagogique entre le 14.04.23 et le 25.07.23 dans le hameau de La Chaumaz, seuls 4 % des véhicules ont dépassé la vitesse autorisée (50 km/h). Le radar est actuellement et ce, depuis le 25.07.23, situé à l'entrée des Baillels. Ici, personne n'a dépassé la vitesse autorisée (50 km/h). La réflexion dépendra de l'étude menée par les mandataires. Elle portera sur le choix de passer à une zone 30 km/h (priorité de droite) ou 20 km/h (priorité de droite et priorité piétonne absolue).

Daniel CHAMBAZ : Requalification des hameaux de Russin. Rapport de séance de commission du 22.06.23.

Des problèmes de pollution en lien avec les canalisations ont été découverts, notamment aux Baillels, induisant une mise aux normes. Mandaté par la Mairie, le bureau Cera (assainissements), a conclu qu'aux Baillels comme à la Chaumaz, il fallait ouvrir les routes et réduire la vitesse actuelle (50 km/h), estimée trop élevée. Il convient pour cela de retravailler les espaces. Deux autres bureaux ont alors été mandatés : Trafitec (circulation) et Vimade (espaces). Les trois hameaux ont été passés en revue et un avant-projet est issu de la collaboration des trois entreprises, visant à harmoniser le traitement des espaces entre les hameaux, gérer les eaux de pluie, ralentir le trafic de par la disposition des espaces, tout en soignant l'esthétique et mettant les tuyauteries aux normes.

La commission a trouvé l'avant-projet intéressant et méritant d'être poursuivi. Cependant, la commission souhaite que cet avant-projet fasse l'objet d'une concertation de la population de Russin (date du 09.10.23 réservée), avant que le projet définitif (crédit d'étude demandé en séance plénière du 11.09.23) ne soit voté. La commission juge important d'être à l'écoute des habitants de la Commune.

La commission propose donc aux Conseillers municipaux :

1. D'accueillir favorablement le crédit d'étude en question et
2. D'approuver le principe d'une concertation publique sur la base de l'avant-projet.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Estime primordial que, tant la population que les propriétaires, soient entendus avant décision du projet définitif.

Olivier FAVRE : Fait remarquer que l'ordre du jour distingue précisément les trois étapes du sujet : Le rapport, la délibération et ensuite la discussion portera sur la consultation publique.

4.2. CREDIT D'ETUDE DE CHF 150'000.- POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT, DE CIRCULATION ET D'AMENAGEMENTS DU PAYSAGE - DELIBERATION

Olivier FAVRE : Rappelle que ce crédit de CHF 150'000.- couvre l'étude de conception de l'avant-projet par les trois bureaux. Il s'agit pour eux de conceptualiser les travaux, fixer leur prix, procéder aux demandes d'autorisation de construire. Tout cela a un coût relativement important. Un crédit de construction devra ensuite être voté et amorti sur 30 ans, en cas de validation du projet. Si le Conseil décidait alors de ne pas donner suite au projet, les CHF 150'000.- seraient perdus.

Delphine VOELLINGER : En l'absence de remarques et/ou questions, procède à la lecture de la DELIBERATION : OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 150'000.- POUR LA REQUALIFICATION DES TROIS HAMEAUX DE RUSSIN : LES BAILLETS – LA CHAUMAZ – VERBOIS.

Vu le constat sur les questions de la qualité de vie des riverains, de l'insécurité des piétons par des vitesses parfois excessives, par le bruit engendré par le trafic et la nécessité d'assainir certains réseaux de canalisation ;

Vu que cette étude a pour objectif de proposer une requalification sur trois secteurs qui présentent des caractères propres ;

Vu les études préliminaires effectuées sur l'assainissement, la circulation et les aménagements paysagers ;

Vu le projet, l'étude de faisabilité établie par le bureau Vimade Architecte paysagiste du 14.02.2023 ;

Vu les coûts estimatifs des honoraires présentés par les bureaux Vimade architectes paysagiste, Cera ingénieurs civils et Trafitec spécialiste en mobilité ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE
A l'unanimité

Par 5 oui, 0 non, 0 abstention, sur 6 Conseillers présents à la séance, dont la Vice-présidente

1. De procéder à l'élaboration d'une étude de requalification des trois hameaux sur la commune de Russin.
2. D'ouvrir au maire un crédit de 150'000.- F (TTC) destiné à cette étude pour les phases d'avant-projet / projet et autorisation de construire.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser Monsieur le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 150'000.- F (TTC) afin de permettre l'exécution de cette étude.

Delphine VOELLINGER
Vice-présidente du Conseil municipal de Russin

4.3. CONSULTATION PUBLIQUE – PRISE DE POSITION

Olivier FAVRE : L'Exécutif pensait mettre en place une séance d'information à l'entier de la population. Or, lors de la séance de commission, la présentation s'est muée en concertation publique, qui induit un travail considérable de préparation conjointement avec les mandataires. Avoir un retour de la population implique de savoir gérer les remarques et les demandes. La Mairie ne peut assumer un tel travail de préparation..

Daniel CHAMBAZ : Estime que la mise en place d'une concertation / consultation publique offrira à la population l'occasion d'exprimer son avis, de soulever certains points. La participation des habitants est importante. Cette séance peut être très constructive, dans la mesure où elle peut aider à prendre les bonnes décisions et engendrer un gain de temps / d'argent. En outre, il pense que les villageois apprécient de pouvoir participer, d'avoir la possibilité de donner leur avis sur des sujets qui les concernent et qui les intéressent.

Nadine CORTINOVIS : Evoque le référendum de la place de jeu. Afin de ne pas renouveler l'expérience, elle estime important que la population soit informée et qu'elle ait la possibilité de s'exprimer avant que le projet ne soit définitif. L'adhésion des habitants au projet est indispensable, les usagers étant les mieux placés.

Delphine VOELLINGER : Il est important que la commission prépare bien sa présentation. Une concertation peut être d'un certain intérêt. Elle s'interroge toutefois sur la date si proche et sur la pertinence de se baser sur l'avant-projet. Ne vaudrait-il pas mieux attendre que le projet soit poussé un peu plus avant ?

Nadine CORTINOVIS GFELLER : L'avant-projet est déjà bien avancé et les mandataires sont rompus à ce genre d'exercice à ce stade du développement d'un projet.

Daniel CHAMBAZ : L'avant-projet présente des idées bien détaillées. Or, les idées, si elles sont acceptées, sont la base du développement du projet et permettent de partir dans la bonne direction, occasionnant un gain de temps et d'argent.

Olivier FAVRE : Avoir un retour de la population implique de bien gérer les remarques et les demandes. Il est important de synthétiser les idées et les données et d'avoir une cohérence au niveau du territoire (harmonisation). Ceci demande un travail précis et solide. Les mandataires sont là pour cela, le Conseil municipal également.

Suzanne SERAFINI : Craint également que la discussion ne parte dans tous les sens. Elle préconise une information.

Didier FROSSARD : Les mandataires, s'ils font bien leur travail, vont consulter la population des hameaux dans la suite de leur étude. Si certaines subtilités sont à relever, elles le seront à ce moment-là. Il craint que beaucoup de questions ne soient posées lors de la séance publique et s'inquiète aussi des réponses à leur donner. La séance publique devra en tous les cas être bien cadrée.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Une séance publique devrait faciliter la tâche des mandataires, dans la mesure où les habitants concernés par le sujet viennent d'eux-mêmes. Il a souvent été mentionné en séances plénières que les élus devaient être à l'écoute des habitants. C'est exactement le type de situation qui leur permettra d'écouter ce que les habitants ont à dire.

Daniel CHAMBAZ : Lors de la séance de préparation, la commission décidera quels points seront évoqués en public.

Delphine VOELLINGER : *Le Conseil laisse à la sensibilité de la commission de bien préparer la séance publique. La Vice-présidente se doit toutefois de recueillir les prises de position des Conseillers municipaux. Elle propose de passer au vote sur la pertinence d'une consultation publique.*

Vote : 3 oui, 0 non, 2 abstentions.

Daniel CHAMBAZ : Rappelle la date de la séance de préparation qui aura lieu le 27.09.23 à 18h00. La séance de concertation publique aura lieu le 09.10.23 à 20h00. Se charge de vérifier la disponibilité horaire des mandataires.

Olivier FAVRE : Rappelle que la commission Urbanisme / Environnement se compose de Daniel CHAMBAZ, Delphine VOELLINGER, Nadine CORTINOVIS GFELLER et Vincent MONNIER (Ce dernier mentionne avoir déjà prévenu qu'il ne pourrait être présent le 27.09.23). Le Maire précise qu'un délai référendaire de 40 jours suit la délibération. Avant cette échéance, il n'aurait pas été possible de donner confirmation du mandat aux mandataires.

5. ACG – DROIT D'OPPOSITION DES COMMUNES

Delphine VOELLINGER : Présente les décisions de l'ACG relatives à l'octroi, en 2024, de diverses subventions / participations, par le Fonds intercommunal. Position des Conseillers.

CHF 5'000.-	Nouvelle place de crèche	Aucune opposition
CHF 760'000.-	Bibliobus	Aucune opposition
CHF 1'500'000.-	Dépenses culturelles	Aucune opposition
CHF 300'000.-	Dépenses sportives	Aucune opposition
CHF 1'000'000.-	Dépenses informatiques	Aucune opposition
CHF 7'400'000.-	Animation parascolaire (GIAP)	Aucune opposition
CHF 2'500'000.-	Frais de fonctionnement du Grand Théâtre	4 oppositions (sur 5 votes) **
CHF 41'945.-	Dépassement dépenses culturelles	Aucune opposition

** La Commune n'étant pas en mesure de s'opposer à la décision par le biais d'une résolution (qui aurait dû être votée ce soir), un courrier recommandé sera envoyé à l'ACG, stipulant qu'en séance du 11.09.23, la majorité du Conseil municipal s'est exprimée contre la décision de l'ACG concernant la participation aux frais de fonctionnement du Grand Théâtre.

Remarque anecdotique : La question avait été posée en son temps de savoir si les communes pouvaient, à l'instar de la Ville, bénéficier gracieusement de quelques places de spectacle. La réponse avait été que les communes

participent au fonds d'investissement, mais pas aux frais de fonctionnement ... Aujourd'hui, à hauteur de CHF 75'000.- (5%) de participation pour la commune de Russin, cela ferait bien quelques places ...

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- CHEMIN DE LA CHARETTE

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Tout en conservant le caractère champêtre des lieux, ne pourrait-on rénover les ruines des escaliers en bois du chemin ?

Olivier FAVRE : La rénovation est prévue dans le cadre de l'ensemble des aménagements piétons liés aux travaux de la passerelle piétonne.

- PONT DE LA PLAINE

Nadine CORTINOVIS GFELLER : L'idée émise par l'Exécutif en son temps était d'utiliser un pont pour piétons durant le chantier des CFF. Quelle est l'avancée en ce domaine ?

Olivier FAVRE : Les travaux avancent. Plus économique, les CFF ont opté pour une passerelle provisoire en encorbellement sur l'ouvrage du viaduc, pour piétons et vélos.

- DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Les propriétaires ayant une pompe à chaleur et un usage électrique (chauffage / eau chaude) doivent-ils faire effectuer ce diagnostic et peuvent-ils prétendre à une aide ?

Olivier FAVRE : Oui. La partie chauffage électrique entre dans ce contexte.

- DEMAIN RUSSIN

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Information. A l'instar du printemps de l'an dernier, une journée de nettoyage bénévole aura lieu le 08.10.23. Visuellement, l'automne sera probablement plus propice à la recherche d'objets au sol. Le ramassage et le tri s'effectueront le matin et seront suivis d'une verrée. Un tout-ménage à cet effet sera distribué. L'association a en outre contacté l'école, dans un but de sensibilisation des enfants à leur environnement. Elle reste en attente de l'aval de la Directrice pour une présentation pendant les heures scolaires. Les dates retenues sont les vendredi 06.10.23 et samedi 07.10.23. A confirmer.

- POTEAUX DE SECURITE : CROISEMENT ROUTE DES MOLARDS - CHEMIN DE LA CROIX-DE-PLOMB

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Les poteaux sont régulièrement endommagés (vandalisme ?). Actuellement deux poteaux de sécurité manquent. Ne pourrait-on trouver une autre solution plus pérenne pour garantir la sécurité des piétons et plus particulièrement celle des enfants ?

Olivier FAVRE : Malheureusement ce point relève du domaine de l'Office Cantonal du Génie Civil (OCGC). Leur service est averti à chaque fois que l'un de ces poteaux (homologués) est endommagé ou manquant.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Pourrait-on leur suggérer une autre alternative plus pérenne ?

Olivier FAVRE : La Commune va préparer un courrier dans ce sens. Les bornes en pierre (jugées dangereuses pour les cyclistes car peu visibles) sont interdites et le trottoir (refusé par le passé).

Daniel CHAMBAZ : S'étonne de l'interdictions des bornes en pierre, il pense aux poteaux sensés résister aux camions.

Didier FROSSARD : Pour préserver le gabarit théorique de la route (convois exceptionnels), le marquage au sol symbolise le trottoir sur un certain tronçon. Soit ! Il serait intéressant de savoir quelle est la raison potentielle du refus d'un trottoir là où se situent les poteaux ?

Guy JULINI : Les poteaux sont endommagés par les véhicules qui suivent la ligne blanche (ligne de conduite) à l'endroit de ce rétrécissement où les véhicules ne peuvent pas croiser.

- EPICERIE

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Se dit ravie d'entendre que la Fondation souhaite maintenir le principe : épicerie / Tea room. Les locaux ont été fait avec beaucoup de soin. Peut-on intervenir auprès de la locataire actuelle afin d'éviter la destruction du mobilier avant libération des locaux ? Serait-il possible qu'un lien soit établi entre les locataires et les repreneurs ?

Olivier FAVRE : Le contact s'établit entre eux au fil des visites. La Fondation a déjà répondu en ce sens au courrier reçu en juin et reste en attente des retours d'offres au 19.09.23. Le mobilier appartient à la SARL, le

démontage débutera le 22.09.23, alors que le congé est au 30.10.23. C'est son choix. La négociation de reprise du matériel d'exploitation ne peut se faire qu'entre locataire et repreneur.

Delphine VOELLINGER : La Fondation aura plus d'information courant semaine prochaine. A suivre.

7. DIVERS

- SUITE DES INFOS MAIRIE : NOUVEL EMPLOYE COMMUNAL A 50% (LE MATIN)

Olivier FAVRE : Sergio COSTA a pris ses fonctions le 01.09.23. Il a la charge de la conciergerie de l'école et de tous les bâtiments communaux. Il aidera en outre Alvaro MARQUEZ dans certains travaux de jardinerie.

- SUITE DES INFOS MAIRIE : ECLAIRAGE DE LA SALLE DU CONSEIL

Olivier FAVRE : Dorénavant, la salle du Conseil est exclusivement équipée de leds. Démonstration à l'appui !

- GARE – CONTRAVENTIONS

Delphine VOELLINGER : Il n'existe aucune place de parc à proximité de la gare. En aval des voies de chemin de fer, l'accès au lieu est interdit (panneau d'interdiction d'entrer). En amont, seules deux places autorisent la dépose-minute (panneau également). La vice-Présidente pense spécialement aux personnes âgées, qui n'utilisent que très rarement le train comme moyen de locomotion. Ne serait-il possible d'envisager un macaron ou tout-au-moins, avant d'amender, ne pourrait-on envoyer un préavis à la personne ? La Mairie ne pourrait-elle faire preuve d'un peu de souplesse vis-à-vis des résidents du village ?

Didier FROSSARD : Comprend la raison de la demande, mais il n'y a pas de dérogation possible, cela équivaldrait à passer au-dessus des lois. Sans parler de la sélection de critères hautement subjectifs, comme : âge, handicap, femme enceinte, ... etc.

Olivier FAVRE : Confirme les dires de son Adjoint, il est question d'égalité de traitement envers chacun. En outre, la Mairie n'a pas la main sur le sujet, l'infraction est établie et le macaron n'a aucune valeur légale, s'il n'est pas délivré par la Fondation des parkings de manière officielle. Certes, l'amende est salée (CHF 100.-), tarif défini par le Canton, car il s'agit d'une zone de réserve naturelle. Et en amont des voies, il n'y a pas de place. La population du village et les usagers du train doivent s'accommoder de cette situation, dans l'attente de la réalisation du futur projet de liaison gare / village.

- PANNEAUX ELECTORAUX

Daniel CHAMBAZ : Rappelle le Maire à son bon souvenir. Il reste dans l'attente d'une solution à sa demande ...

Delphine VOELLINGER : Clôt la séance en remerciant toutes les personnes pour leur présence.

Séance levée à 21h10.

La prochaine séance est fixée au 17.10.23, 19 heures.